

Éléments de langage sur la sortie du rapport IGAS / IGF sur les micro-crèches

- On compte **6 314 micro-crèches en 2022**.
- Les micro-crèches sont diverses : urbaines, rurales, indépendantes ou faisant partie d'un grand groupe, conventionné avec la CAF et appliquant le même barème aux familles que les autres crèches ou ayant une tarification libre.
- Mais **75% sont gérées par des gestionnaires privés à but commercial (contre 13% parmi les autres crèches)**.
- Mais **89% des places d'accueil en micro-crèches appliquent une tarification libre**.
- Nous devons rappeler que les micro-crèches bénéficient de trois principales dérogations par rapport aux autres crèches :
 - Elles ne sont pas obligées d'avoir des professionnels diplômés d'Etat comme des éducateurs de jeunes enfants ou des auxiliaires de puériculture ;
 - Elles ne sont pas obligées d'avoir un directeur d'établissement ;
 - Elles peuvent accueillir jusqu'à 3 enfants avec un seul professionnel.

Le rapport n'est pas anti-privé. Mais il indique que des ajustements sont nécessaires pour trois raisons principales :

1. Les dérogations applicables aux micro-crèches, qu'elles soient associatives, publiques, ou privées lucratives font courir des risques sur la qualité d'accueil.
2. Les dérogations applicables aux micro-crèches sur les modalités de financement rend ces crèches inaccessibles financièrement à la plupart de nos concitoyens, notamment aux classes moyennes.
3. Le développement des micro-crèches ne permet pas de répondre aux besoins de tous les territoires.

Nous ferons le service public de la petite enfance avec TOUS, mais pas à n'importe quel prix. C'est pourquoi, nous proposeront des ajustements :

- **Nous avons déjà pris une première mesure dans la loi pour le Plein emploi : à partir du 1^{er} janvier 2025, les communes donneront leur avis sur l'implantation des nouveaux projets, associatif comme privé lucratif, pour améliorer le maillage territorial.**
- **Nous travaillerons à une trajectoire de convergence réaliste du cadre réglementaires des micro-crèches vers celui des autres crèches.**
- **Nous travaillerons avec à une adaptation du crédit impôt famille qui bénéficie aux entreprises qui réservent des berceaux.**
- **Nous travaillerons à une évolution du soutien aux familles qui recourent aux micro-crèches.**